

## RETOUR SUR... L'Assemblée Générale de la Fédération

L'Assemblée Générale de la Fédération des Caves des Vignerons Coopérateurs de Vaucluse s'est déroulée le 15 décembre 2017 à la cave de Gigondas.

En ouverture de cette Assemblée Générale, un hommage a été rendu à Jean DIEU, ancien Président de la cave de Villedieu qui nous a quitté brutalement.



Après un rapport moral engagé du Président Yves FAVIER, plusieurs sujets d'actualités ont été abordés en présence de nombreux invités dont la Fédération des Caves Coopératives Bourgogne Jura et les Vignerons Indépendants du Vaucluse.

### Pérennité des exploitations et des caves coopératives

#### Les actions sur le foncier

La Commission foncière a engagé en 2017 une réflexion sur les besoins des caves. Ce travail a abouti à la présentation d'un plan d'actions détaillé avec la volonté de créer un service fort au sein de la Fédération pour répondre à ces enjeux. Le service comprend les études du vignoble et du sociétariat, la définition d'une stratégie foncière, la recherche de financements et la réalisation des actions foncières avec l'accompagnement juridique nécessaire.

Fabrice TRIEP-CAPDEVILLE, Directeur de la SAFER 84, a complété l'intervention sur le foncier en présentant les actions réalisées par la SAFER et les synergies possibles avec la Fédération et les caves coopératives, qui augurent de futurs travaux communs visant la préservation du foncier agricole dans le Vaucluse.

#### Un point sur le dossier irrigation

Nicolas GRANGET, élu à la Chambre d'Agriculture de Vaucluse sur les projets de l'eau et Président de l'ADIV (Irrigants du Vaucluse) a présenté les enjeux de l'irrigation pour les cultures en Vaucluse dont la vigne avec les conséquences du changement climatique, des restrictions de prélèvements dans certaines zones, ... Le projet d'irrigation par l'eau du Rhône a donc toute sa légitimité à moyen terme afin de permettre aux agriculteurs de

continuer leurs productions. Nous avons du retard au niveau de l'irrigation des vignes : 4% des surfaces de vignes sont irriguées en France, c'est 21% en Espagne, 26% en Italie, 90% dans les pays du Nouveau Monde ! Tout comme le foncier, l'irrigation est un enjeu majeur porté par la Fédération aux côtés de la Chambre d'Agriculture, l'ADIV, ...

### Economie et communication de nos entreprises

Sébastien LACROIX, Responsable du service économique d'INTERRHONE, a présenté la situation économique des appellations sur le Vaucluse (Côtes du Rhône, Ventoux, Luberon) et des marchés correspondants.

Joël CHOVELON, Président du Comité d'organisation de la Fête de la Vigne et du Vin, a fait le bilan de l'édition 2017 et annoncé les contours de l'édition 2018 en demandant aux caves coopératives une mobilisation plus grande autour de cet événement porteur pour les entreprises et leurs adhérents.

Comme à l'accoutumée, cette Assemblée s'est clôturée par l'intervention d'un représentant du Préfet, en l'occurrence Jean Michel BRUN de la DDT, qui a évoqué les travaux lancés par le Préfet sur les friches agricoles en lien avec la problématique de la flavescence dorée, ainsi que sur les mesures d'urgence prises à la suite des épisodes de gel et de sécheresse de 2017.

A la suite de l'Assemblée Générale, l'ensemble des participants a pu déguster les cuvées de Gigondas la Cave accompagnées d'un buffet de produits locaux.

## JURIDIQUE

### Une réelle harmonisation du statut des caves du Vaucluse

Près d'une trentaine de caves du Vaucluse ont sollicité et bénéficié de l'appui juridique de l'avocat conseil de la Fédération des Caves Coopératives de Vaucluse. L'avantage de ce travail collectif est entre autres, d'harmoniser les pratiques afin que les adhérents rencontrent d'une cave à l'autre les mêmes méthodes de gestion de leur engagement.

En effet, si des rapprochements, fusions, partenariats devaient se faire entre caves, on pourrait retrouver les mêmes bulletins d'engagements, mise à disposition et cession de parts...

L'harmonisation en cours sur le règlement intérieur va aboutir à proposer un document « cadre » qui sera mis en ligne sur l'Extranet de la Fédération. Il viendra compléter le « pack coopérateur » déjà en ligne.

### Fédération des Caves des Vignerons Coopérateurs de Vaucluse

Maison de l'Agriculture TSA 28438 · 84912 AVIGNON cedex 9

Tél. : 04 90 84 03 04 · Fax : 04 90 84 00 58 · E-mail : fcvcv@wanadoo.fr

Rédaction : FCVCV · Réalisation : Nadine Amorim Conseil · Impression : 4'Imprim

Mise sous pli et envoi réalisés par un ESAT

Photos : © Alain Hocquel - Coll. ADT Vaucluse Tourisme · © FCVCV



Le Bulletin d'information de la Fédération des Caves des Vignerons Coopérateurs de Vaucluse • N°37 avril 2018



## L'Edito

« Unis plus que Unique », par Christophe CORTASSE, Vice-Président des Vignerons Coopérateurs de Vaucluse, Administrateur de la cave du Luberon à Maubec.

En prenant la délégation de ma cave pour la représenter à la Fédération, je ne savais pas à quoi m'attendre. Les rencontres avec le monde des vignerons coopérateurs sont très enrichissantes. A travers les réunions et les actions menées, j'ai pu apprécier toute la complexité des rapports humains.

Depuis des années le volume de la cave du Luberon diminue, ce qui est le cas pour de nombreuses caves de notre département. Un travail sur le foncier est devenu primordial pour une majorité des caves, d'où ma motivation pour trouver des réponses à ce problème. C'est pourquoi, je me suis engagé dans la Commission foncière de la Fédération et la représente au sein de la Commission préfectorale pour la protection des espaces agricoles (CDPENAF). Aujourd'hui, le foncier est un axe de travail de la Fédération qui, au travers de la Commission foncière, a décidé de mettre en place une personne référente. Voilà, un pas franchi rapidement !

D'autres chantiers sont en cours avec nos partenaires de la filière et les administrations. Le dossier « friches » avance et le travail des coopérateurs est important. Le travail d'appui pour les projets d'irrigation auprès de la Chambre d'agriculture où nos caves s'engagent dans la communication envers les vignerons coopérateurs, est un autre exemple.

Je peux parler aussi des réunions des directeurs qui sont nomades, de cave en cave, avec beaucoup de participation, avec des sujets importants où les rencontres avec les services de l'Etat permettent aux directeurs de trouver des réponses. Je peux aussi citer le travail sur les statuts, gros travail qui, étant fait en interne, permet une économie non négligeable. Beaucoup d'autres actions sont menées et seraient longues à citer. Cela montre que la Fédération a atteint son objectif premier d'être au plus près des caves et des coopérateurs, pragmatique !

N'oublions pas aussi que la défense syndicale passe au niveau des règles établies au niveau national. Cela bouge, la CCVF va fusionner avec Coop de France en janvier 2019 et une nouvelle directrice est arrivée. Mais l'idée même qui a motivé notre retrait ne change pas. Et la question posée est : Unis ou Unique ? Voulons-nous des Fédérations prêtes à s'unir pour défendre la coopération à taille humaine ou laissons-nous le choix à quelques personnes de le faire ? Si nous sommes unis, cela implique une certaine indépendance et autonomie, pour rester proches du terrain, avec le pouvoir de dire non. Nous restons ouverts aux autres mais gardons un esprit critique. Dans cette optique, nos caves se sentiront soutenues et impliquées. Dans l'unique, qui correspond à la fusion, notre pouvoir représentatif sera grand mais qui siègera pour défendre nos intérêts ? Qui sera présent pour faire remonter nos doléances ? Et surtout, nous aurons une politique nationale unique alors que même des différences existent au niveau départemental. Cette perspective ne me plaît pas car notre avis sera noyé dans la masse et nous serons obligés de suivre la vision de quelques-uns, car souvent l'être humain est versatile, l'histoire le montre.

Comme vous le voyez, je suis pour « l'unis » car cela correspond à mon état d'esprit, formé par le sport collectif et associatif. Je ne veux pas donner de leçons ou en recevoir, j'aime garder la liberté du choix comme les entrepreneurs que nous sommes le font. Cela ne veut pas dire que nous sommes solitaires, associables, égoïstes, refermés sur nous-mêmes... Le terme « coopératif » le montre. De mon expérience, j'ai vu trop de décisions faites par des groupes nationaux, néfastes à leur base par idéologie ou intérêt personnel. Les décisions des EGA montrent que nous allons dans cette direction. Je rejoins pleinement la Fédération de Bourgogne-Jura, qui refuse l'adhésion à la CCVF, sur le fait qu'il existe des institutions démocratiques. Sont-elles si faibles que nous ne pouvons pas les utiliser ?

Je souhaite terminer par dire que je suis fier d'appartenir à cette équipe, qui veut être au plus proche des vignerons coopérateurs et d'une vision du monde coopératif à taille humaine. Je suis fier de pouvoir apporter ma pierre à l'édifice, pour que chaque cave puisse se sentir chez elle à la Fédération. Notre travail ne fait que commencer, il avance avec une attitude positive et concrète. N'oublions pas que nous ne sommes pas nos propres concurrents, restons unis contre les vins étrangers.

**Nous avons lancé dès à présent l'écriture du prochain numéro. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez mettre en avant une actualité, une action de votre cave.**



Décryptage  
Tendances  
Retour sur

Aide au recouvrement de factures : un service proposé par la Fédération

Commission des directeurs de la Fédération

L'Assemblée Générale de la Fédération



## DECRYPTAGE

### Aide au recouvrement de factures : un service proposé par la Fédération

Le recouvrement des factures d'un montant souvent inférieur à 5 000 euros demeure un problème pour les caves. Face aux difficultés à se faire payer par certains clients indécis, la Fédération des Caves des Vignerons Coopérateurs de Vaucluse a mis en place un service pour pallier à ces aléas.

Si toutes les relances faites par la cave sont restées sans réponse, la Fédération peut se charger d'émettre des courriers par l'intermédiaire de son conseil. Une première lettre est envoyée avec une date butoir à 15 jours pour que le client donne une explication sur cet état de fait. Une solution amiable sera alors trouvée pour qu'il puisse payer son dû. Si celle-ci n'a pas abouti, un deuxième courrier est émis avec une date butoir à 8 jours. Si les factures restent impayées, nous établissons les injonctions de payer devant le tribunal de commerce compétent et nous nous chargeons du suivi avec les huissiers de justice jusqu'à obtention des sommes dues. Toutes ces étapes se font toujours en accord avec la personne en charge du dossier à la cave.

Ce service est entièrement gratuit et rentre dans le cadre des services rendus au titre de la cotisation annuelle. De nombreuses caves nous ont déjà fait confiance et, sauf pour les cas de liquidation judiciaire des débiteurs, les sommes sont recouvrées avec souvent des dommages et intérêts couvrant intégralement les frais de l'action judiciaire.

### Témoignage d'une cave utilisatrice Gigondas la Cave



Nadia BRIEGNE, Directrice financière et  
Sylvie MARCHAUD, Assistante de gestion

#### Depuis quand faites-vous appel au service de recouvrement de la Fédération ?

Nous confions une partie de notre gestion du contentieux à la Fédération des Caves Coopératives de Vaucluse depuis plus de trois ans. La Cave coopérative de Gigondas est adhérente à la Fédération depuis de très nombreuses années. Nous la sollicitons sur de nombreux sujets compte tenu de sa proximité, de sa connaissance du monde coopératif. L'équipe est composée de personnes très investies et surtout performantes.

#### Pourquoi utilisez-vous ce service et comment s'organise-t-il ?

Dans notre organigramme fonctionnel de la gestion du risque client, nous avons un contrat d'assurance-crédit, un service de consultation de solvabilité et faisons mensuellement des relances. Le poste client est un poste majeur dans la gestion d'entreprise. La Fédération étant un interlocuteur de confiance, nous nous appuyons sur elle et prenons conseil sur ce sujet.

La prise en charge des dossiers par la Fédération est rapide et s'effectue avant la déclaration dans les 120 jours de la créance au Gipac ou Coface. En plus, nous avons un suivi avec un très bon retour d'information. La Fédération produit des courriers de relance qui ont un impact sur notre clientèle. Nous lui confions donc nos dossiers « clients indécis » et grâce à son intervention, 80 % des sommes engagées sont recouvrées.

#### Un autre point fort ?

L'atout majeur de ce service pour notre cave, c'est sa gratuité et sa réelle efficacité qui nous permet en plus de ne pas affecter notre poste de charge !

### ZOOM SUR... Gigondas la Cave

- 83 coopérateurs
- 260 ha de vignes
- production moyenne 6 788 hl
- 20 salariés permanents et 2 saisonniers

## AGENDA

### Dates à noter dans vos agendas

- Fête de la Vigne et du Vin : le samedi 12 mai 2018 dans les caves de Vaucluse.
- Rallye pédestre vigneron : le 3 juin 2018 à Gigondas la cave.
- Terroirs en fête : les 16 et 17 juin 2018 à Châteauneuf de Gadagne.
- Rosé Party 2ème édition : le 29 juin 2018 à la cave Demazet à Morières les Avignon.
- Soirée Beach rosé : le 13 juillet 2018 à la cave Les Vignerons Réunis à Ste Cécile les Vignes.
- Soirée bistrot : le 20 juillet 2018 à la cave Ortas à Rasteau.
- Soirée fille sur le thème les cowboys et les indiens : le 20 juillet 2018 à la cave VMV de Bedoin.

## TENDANCES

### Commission des directeurs de la Fédération

Dominique BLOND, Directeur de la Cave Terres Valdèze à La Tour d'Aigues, nous présente la Commission des Directeurs de la Fédération.

#### Vous avez pris la présidence de la Commission des directeurs de la Fédération il y a près d'un an, pouvez-vous nous expliquer son fonctionnement ?



Dominique BLOND : Ma prise de fonction a coïncidé avec l'arrivée de Yves FAVIER. Nouvellement élu Président de la Fédération des Caves coopératives de Vaucluse, il a souhaité redonner un certain dynamisme à la Commission des directeurs qui existait précédemment et qui s'était petit à petit étiolée.

Habitué à faire appel aux services de la Fédération des caves, il m'arrivait fréquemment d'échanger avec Alain ou Christophe sur des sujets qui, en toute logique, ne devaient pas intéresser seulement la cave coopérative de La Tour d'Aigues mais plus généralement le « milieu viticole coopératif local ». Certains de ces sujets, bien souvent liés à des problèmes administratifs de toutes sortes, demandaient à mes yeux une prise de position collégiale sur laquelle il paraissait naturel de débattre en Commission de directeurs.

C'est ainsi qu'il a été décidé, dans un premier temps, d'inventorier les thèmes sur lesquels les différents directeurs avaient besoin de travailler ensemble avec la possibilité de rencontrer, au cours des commissions, certains services de l'administration. Sans grande surprise, sont sortis sur le podium les services de la DDPP, chargés de la réglementation des installations classées, les services des Douanes et ceux de FranceAgrimer.

Depuis ce recensement, nous avons pu, au cours de deux commissions de directeurs, rencontrer Madame HAMEL (Direction Départementale de la Protection des Populations), chargée des dossiers ICPE et Monsieur CHAPUIS des services des Douanes.

Ces rencontres ont rassemblé entre 15 et 25 directeurs qui ont pu échanger de manière constructive et dans une ambiance sereine, avec des intervenants qui préfèrent manifestement procéder à des explications qu'à des réprimandes !

Au-delà de ces rencontres, il existe tous types de sujets sur lesquels les directeurs doivent pouvoir échanger entre eux en toute transparence. Ceci nécessite au préalable une certaine confiance entre les participants qui s'obtient notamment par des partages d'activités moins formelles que des réunions. La Commission des directeurs a ainsi décidé de délocaliser ces réunions dans les caves adhérentes afin de pouvoir mettre à profit une partie de la demi-journée pour réaliser une visite de l'outil de production associée à un buffet - dégustation des vins.

A l'issue des réunions, un compte-rendu est réalisé par les salariés de la Fédération des caves et envoyé aux différentes caves adhérentes.

#### Quels sont les intérêts d'une telle Commission pour les caves et pour les directeurs ?

Dominique BLOND : Si des intérêts existent pour les directeurs, par voie de conséquence ils existent également pour les caves !

Sans vouloir être redondant par rapport à ce qui a été évoqué plus haut, il faut insister sur l'aspect purement viticole d'une telle Commission qui peut et veut répondre aux attentes des directeurs de cave. Ces derniers doivent savoir que tous les sujets qui les préoccupent peuvent être mis à l'ordre du jour en contactant au préalable la Fédération des caves afin qu'ils soient travaillés en amont dans la mesure du possible par les salariés de la Fédération ou traités en séance, en présence de personnes compétentes.

L'avantage d'un tel réseau de dirigeants est de permettre à chacun d'entre eux d'échanger pendant ou hors de ces réunions sur des sujets et des problèmes communs. Les trois réunions planifiées dans l'année à des périodes bien déterminées et connues à l'avance par tous les intéressés, devraient permettre à ces derniers de bloquer leur agenda pour répondre présents.

En résumé, un outil au service des directeurs et donc des caves, qui ont tout intérêt à s'en servir puisqu'il existe... et à le faire fonctionner en proposant des thèmes de travail.

« 3 Commissions  
de directeurs  
par an :  
en mars, juin et  
décembre »

### ZOOM SUR...

#### La Cave Terres Valdèze - La Tour d'Aigues

Issue de la fusion des deux caves coopératives de La Tour d'Aigues (2005) et de la fusion avec la cave coopérative de la Motte d'Aigues (2010)

- 290 coopérateurs
- 2600 ha de vignes
- production moyenne 150 000 hl
- 19 salariés permanents et 25 saisonniers